



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice.

Nous observons ces dernières années une augmentation inquiétante des attaques d'hameçonnage (phishing). De plus, ces attaques deviennent de plus en plus sophistiquées, de sorte qu'il est difficile de les déceler.

Citons par exemple le cas de la Caisse nationale de santé, victime d'une vaste campagne d'hameçonnage via SMS. Ou encore le cas d'appels téléphoniques frauduleux où les auteurs se sont fait passer pour des agents de la société LuxTrust S.A.. Cependant, le plus souvent, ces attaques sont opérées via des courriers électroniques. Dans tous les cas, cette pratique malveillante a pour but de tromper et d'escroquer les utilisateurs. L'objectif est d'amener les utilisateurs à révéler des informations financières, des informations d'identification ou d'autres données sensibles ou personnelles.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice :

- Est-ce qu'il existe des données statistiques sur ce phénomène ? Notamment sur le nombre d'attaques enregistrées ces dernières années ? Sur le nombre de plaintes reçues ou encore le nombre de personnes lésées ?
- Est-il possible d'estimer les dommages causés par l'hameçonnage au Luxembourg ?
- Dans combien de cas les poursuites judiciaires ont-elles abouties à des condamnations et à un dédommagement des personnes lésées ?
- Combien de personnes au sein de la Police et des services judiciaires sont en charge de ce dossier ?
- Est-ce qu'il existe une coopération policière en la matière au niveau européen et international ?
- Quelles sont les recommandations aux victimes ? Vers quels services peuvent-elles se tourner ?
- Quelle est la responsabilité des opérateurs de télécommunications ?
- Existe-t-il des obligations légales pour les opérateurs, notamment l'application de filtres pour minimiser le phénomène ?

- Qu'est-ce que le gouvernement entend entreprendre pour contrer ce phénomène ?
- Ce sont souvent – mais pas exclusivement - des personnes âgées qui sont victimes de ces arnaques. Existe-t-il des campagnes de sensibilisation spécifiques, tant pour cette partie plus vulnérable de notre population que pour le grand public en général ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Yves Cruchten
Député